

Direction des Finances et des Achats

PROCES-VERBAL CT du 22 novembre 2019 DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Sous la présidence d'Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

Au titre des représentants du personnel :

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA Mme Valérie ASHRAFI, UNSA Mme Nadine AURIEMMA, CFTC M. Mourad ABDOUN, CFDT Mme Sophie MILLOT, CGT Mme Laurence CHARBIT, UCP

- Au titre de représentant suppléant du personnel :

M. Vincent CUVELIER, UNSA
M. Noël ZELINGHER, UNSA
Mme Elisabeth AUBRY, UNSA
M. Abdelfattah ILHAMI, CFTC
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, CFDT
M. Patrick DA SILVA, CGT

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- <u>Au titre des représentants de la Ville de Paris :</u>
- M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris M. Arnaud STOTZENBACH, Directeur des Finances et des Achats Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources
- En qualité d'experts pour l'administration :

M. Jean-Frédéric BERÇOT, Sous-directeur de la Comptabilité
Mme Ambre DE LANTIVY, Service de la Gestion Déléguée
Mme Carole ROCHA, Adjointe au Chef du pôle directions transverses de support et de soutien
Mme Virginie BLANCHET, Cheffe du Bureau des Marchés
Mme Avelina VIEIRA, Responsable de l'équipe BM3
M. Patrick LEGRIS, Chef du Service de la Gestion des Recettes Parisiennes
Mme Julia PERRET, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

7, Avenue de la Porte d'Ivry – 75013 PARIS Tél. : 01 42 76 34.30 M. Emmanuel GRÉGOIRE ouvre la séance à 9h30.

Le comité technique est consacré à la réorganisation de la sous-direction des achats avec le regroupement des équipes 3 et 4 du Bureau des Marchés en regard de la fusion des CSP3 et 4 en Service Achat 3, la reprise budgétaire et comptable de la DAJ par le SGD et le calendrier prévisionnel de fermeture de la DFA pour les ponts de l'année 2020.

Un point d'information sera également effectué sur l'avancement du Plan Progrès Recettes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE procède à la désignation des secrétaires de séance :

Mme Virginie GAGNAIRE est secrétaire de séance pour l'administration et M. Hervé STRAGLIATI, représentant UNSA, est désigné secrétaire de séance pour les représentant.e.s du personnel.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. Emmanuel GRÉGOIRE demande aux représentant.e.s du personnel s'il.elle.s souhaitent faire une déclaration.

La CGT souhaite faire une déclaration liminaire, ci-jointe au présent PV, au nom des agent.e.s du SFACT qui se sont réuni.e.s le 17 novembre à son initiative afin de discuter notamment du faible nombre de promotions, du ralentissement de l'avancement notamment pour les personnes arrivées en détachement ou qui bénéficient d'une ancienneté significative à la DFA. Les agent.e.s ont fait part de leur souhait de ne pas perdre 8 jours de congés annuels, ni de travailler 1607 heures par an. La CGT se prononce donc pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et à ce titre sera en grève le 5 décembre prochain. L'ensemble des agent.e.s de la DFA ont été informé.e.s des conclusions de cette réunion et les agent.e.s du SARA soutiennent cette décision.

I- Approbation du PV du CT du 27 juin 2019

M. Emmanuel GRÉGOIRE demande si le procès-verbal du comité technique du 27 juin dernier suscite des remarques.

Les représentant.e.s du personnel n'émettent pas d'observations, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet donc le procès-verbal au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

II - Points soumis pour avis

- II.1. poursuite de la modernisation de la sous-direction des Achats
- II.1.a Regroupement des équipes 3 et 4 du Bureau des Marchés
- M. Emmanuel GREGOIRE cède la parole à Mme Virginie BLANCHET, Cheffe du Bureau des Marchés.

Mme Virginie BLANCHET rappelle que le rapprochement des équipes 3 et 4 du BM fait suite à la fusion des CSP Achat 3 et 4 désormais dénommé Service Achat 3 afin de maintenir l'organisation en miroir des équipes du BM. Cette fusion favorisera une harmonisation des pratiques, le lissage de la charge de travail entre les deux équipes et un gain de compétence avec le développement d'une expertise supplémentaire des agent.e.s.

La CGT constate que la charge de travail actuelle sera conservée alors que l'équipe comptera 13 agent.e.s au lieu de 14.

La CFDT demande qu'un bilan de cette nouvelle organisation soit réalisé.

La CFTC ajoute qu'elle restera vigilante en matière de formation des nouveaux arrivants et des agents déjà en poste.

Enfin, l'UNSA souhaite savoir quel constat a été fait sur la charge de travail sur une année ?

Mme Avelina VIERA, responsable de la nouvelle équipe, indique que la charge de travail est à peu près équivalente d'année en année avec des pics d'activité récurrents qui ont été identifiés.

Pour l'équipe 3, certains marchés à relancer induisent, de fait, une charge supplémentaire mais le service arrive à les absorber. Pour l'équipe 4, la charge de travail est fluctuante mais cela est surtout lié aux pics de mandature et de fin de mandature.

Par ailleurs, Mme Virginie BLANCHET précise que le poste supprimé correspond à un poste de responsable qui n'a plus lieu d'être du fait de la fusion des 2 équipes.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (abstention de la CGT).

II.1b : Reprise de la gestion budgétaire et comptable de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) par le Service de la Gestion Déléguée (SGD) (Ce point a été abordé après le point d'avancement PPR)

M. Emmanuel GREGOIRE cède la parole à Mme Carole ROCHA, Adjointe au Chef du pôle directions transverses de support et de soutien du SGD.

Mme Carole ROCHA rappelle que la DAJ a sollicité le SGD pour la reprise de sa gestion comptable. A ce titre, une phase d'expérimentation a été menée depuis septembre sur la partie dépense (hors dépenses liées aux décisions de justice) et sur l'ensemble des recettes.

Pour faciliter la transmission des dossiers un interlocuteur au sein de la DAJ a été désigné pour mettre en place l'ensemble des outils de partage d'informations et de coconstruction de la maquette comptable.

Cette réflexion s'est conclue par une présentation du dispositif aux bureaux juridiques de la DAJ (clients finaux du SGD).

Une étude de la charge de travail en regard de la gestion des autres directions a été menée afin d'évaluer le nombre de postes nécessaires pour absorber cette activité supplémentaire. 2,6 ETP sont donc dédiés principalement à la gestion comptable de la DAJ et se déclinent en un poste de cadre (poste de catégorie A), un référent DAJ (poste de catégorie B) et une agente gestionnaire (poste catégorie C) originaire de la DAJ dont le poste à vocation à être pérennisé à la DFA. Ces agent.e.s pourront être amené.e.s à intervenir sur d'autres portefeuilles en cas de pic d'activité.

L'objectif est de diminuer le nombre de factures, le stock actuel est de 110 factures. L'activité s'échelonne tout au long de l'année.

Mme Ambre DE LANTIVY précise, pour répondre à la question posée au SGRP concernant l'augmentation de la charge de travail, qu'il y a également eu un transfert de postes dans le cadre de l'expérimentation. Ainsi sur les 2 postes budgétaires transférés une agente a souhaité intégrer le SGD depuis le début de l'expérimentation du dispositif ce qui lui a permis de prendre progressivement ses marques au sein du service.

La CGT intervient pour observer que l'autre agent.e DAJ n'a pas souhaité rejoindre la DFA. Le poste vacant a -t-il été ouvert au recrutement ?

Mme Ambre DE LANTIVY assure que l'autre agent.e a souhaité profiter de cette opportunité pour changer de périmètre au sein de sa direction.

Le poste vacant a été ouvert et est pourvu par un agent originaire de la DASCO.

M. Arnaud STOTZENBACH précise que comme pour le PPR les transferts touchent peu d'agent.e.s (3 - 4 pour le PPR et 1 pour la DAJ/SGD), ce qui permet à la direction de mettre en place un accompagnement sur mesure quand l'agent.e souhaite rejoindre la DFA et d'accompagner la nouvelle organisation. Dans le cas contraire il est possible de le.la maintenir dans sa direction d'origine sur d'autres fonctions.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à l'unanimité

II.2 Projet de fermeture de la DFA pour les ponts 2020

M. Emmanuel GREGOIRE donne la parole à Mme Virginie GAGNAIRE, cheffe du service des ressources, pour l'abord de ce point.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que la fermeture la DFA concernerait 2 dates, le 22 mai (pont de l'ascension) et le 13 juillet (pont de la fête nationale).

Le SR est dans l'attente des dispositions qui seront prises par la DRFiP dont l'organisation impacte le fonctionnement du SFACT.

Sans questions de la part des représentants du personnel, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (abstention de la CGT).

III. Point soumis pour information

III.1 Point d'avancement du Plan Progrès Recettes (PPR)

M. Emmanuel GREGOIRE cède la parole à M. Jean-Frédéric BERÇOT, Sous-directeur de la comptabilité.

M. Jean-Frédéric BERÇOT rappelle que cela fait un an que le plan a été lancé et qu'il s'agit de centraliser les liquidations au niveau du SGRP, au sein du SGD ou dans les directions opérationnelles. Actuellement 7 directions ont pu être accompagnées dans cette démarche et la phase 3, lancée en 2020, concernera 13 directions dont 3 pour lesquels un transfert de 3 à 4 ETP est à l'étude en raison du volume des titres de recettes.

La CFDT se demande si, avec l'augmentation du périmètre d'activité, les agent.e.s vont devoir gérer uniquement la liquidation de recettes ou tout le processus de liquidation ? Cela entraînera une augmentation importante de la charge de travail, est-il prévu de recruter des agent.e.s supplémentaires ? Ces agent.e.s bénéficieront-ils d'une formation spécifique ?

M. Jean-Frédéric BERÇOT assure que cela ne concernera que la phase de liquidation et précise que le transfert d'ETP, qui est encore en discussion, devrait concerner la DASES, la DVD et la DAE. Les agent.e.s accueilli.e.s bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

La CFDT demande donc à ce que l'on soit vigilant quant à l'augmentation du champ d'activité des services concernés et qu'une attention particulière soit accordée à la formation des agent.e.s.

La CGT souhaite savoir si le transfert des agent.e.s se fera sur la base du volontariat ou si, en raison de la suppression de leur poste, ils n'ont pas d'autres choix que de venir à la DFA?

M. Jean-Frédéric BERÇOT précise qu'il s'agit de transfert d'ETP, que les directions ont été informées et que cela sera fait en concertation avec elles et dans le respect du choix des agent.e.s. En ce qui concerne la DFA, les agent.e.s seront informé.e.s bien en amont des conditions de transfert et des missions qui leur seront attribuées.

La CFDT ajoute qu'au SFACT 3 agent.e.s font de la recette, quel sera leur devenir ? Resteront-ils au SFACT ou deviendront-ils gestionnaires comptables recettes au SGRP ?

- M. Jean-Frédéric BERÇOT indique que cela ne devrait pas impacter le SFACT. Il reviendra vers les représentants du personnel quand il aura plus d'éléments à ce sujet.
- M. Patrick LEGRIS, Chef du SGRP assure qu'il n'y aura pas de changement de périmètre pour l'instant et que le transfert, dans le cadre du PPR, s'est fait à périmètre constant et à effectif constant DFA. Ce n'est qu'avec la phase 3 que la question du transfert d'ETP se posera en raison des grosses directions qui font état de volumes importants de liquidations.

La CGT comprend donc que le transfert d'activité à effectif constant à induit une augmentation de l'activité pour le même nombre d'agent.

M. Patrick LEGRIS précise qu'un ajustement d'organisation du travail a permis simplement d'améliorer la qualité du travail augmentant ainsi la productivité des équipes.

L'UNSA intervient pour rappeler que le travail de la direction en tant que fonction support est souvent méconnu, elle se substitue régulièrement à d'autres directions en plus de sa propre activité. Pour rappel, la DFA gère 15 plans sur une vingtaine mis en place par la Ville.

C'est pour cette raison que l'UNSA réitère sa demande d'arrêt des suppressions de postes au sein de la direction.

IV - Questions diverses

L'UNSA souhaite savoir quelle organisation a été prévue en prévision de la grève du 5 décembre? En cas d'une prolongation de la grève des transports qu'est-il prévu pour les agent.e.s qui n'auront pas assez de congés pour couvrir tout le mois de décembre (travail à distance ou sur un autre site)?

M. Emmanuel GREGOIRE indique que le SG procède à un recensement, les pistes envisagées sont de faciliter le recours au télétravail et la pose de congés (CA, CET). Une information précise sera réalisée la semaine prochaine par le SG à l'attention des directeurs. Une réflexion est toujours en cours et il n'est pour l'heure pas possible de répondre plus précisément.

M. Arnaud STOTZENBACH ajoute que la direction est consciente des échéances comptables (paiement à date, emprunt, RSA...). Un recensement a été fait au sein de la direction pour évaluer quelles solutions proposer. Nombreux sont ceux qui disposent déjà du télétravail ou de PC portables dans le cadre du nomadisme.

Il a été estimé le besoin d'une cinquantaine de PC mobiles supplémentaires pour le nomadisme et la demande a été adressée à la DSIN, la DILT a également été sollicitée pour le recensement des places de parking disponibles sur Bédier Ouest avec une possibilité d'utiliser l'autopartage.

L'UNSA précise qu'il faut comprendre que certains agent.e.s n'ont pas de CET, gèrent leur temps pour ne pas générer de RTT et n'ont plus de CA pour faire face à l'absence de transport durant la période de mobilisation.

M. Emmanuel GREGOIRE indique que les situations seront étudiées au cas par cas mais que l'administration ne pourra pas attribuer des autorisations d'absence en raison de la grève.

L'UNSA ajoute que la préoccupation des agent.e.s n'est pas de bénéficier de jour de congés mais de pouvoir bénéficier d'un aménagement du travail notamment pouvoir télétravailler plus facilement même s'il apparaît que l'obstacle principal est lié à des questions d'ordre technique.

Quelle attitude pour les agent.e.s en situation probatoire (stagiaires, contractuel.le.s en période d'essai) ? Quelles dispositions pour gérer les retards ?

La CGT demande à ce que soit acté le fait que les agent.e.s en télétravail puissent bénéficier de jours supplémentaires de télétravail.

M. Emmanuel GREGOIRE rappelle que rien ne pourra être acté avant que le Secrétariat Général ait communiqué sur la procédure à suivre.

L'UNSA rapporte que le secrétariat général disposerait déjà d'un plan de bataille.

M. Arnaud STOTENBACH assure que la procédure est encore en discussion (notamment sur le nombre de maximum de connexions pour le télétravail) et que rien n'a donc été arrêté.

La CFTC souhaite savoir comment sera attribuée l'indemnité qui revenait à l'absentéisme alors que ce critère n'est plus pris en compte dans le calcul de la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) ?

Mme Virginie GAGNAIRE assure que la somme qui était attribuée en fonction du taux d'absentéisme (environ 40€) sera conservée comme composante de la PIC. Les services ont travaillé à un mode de redistribution et les retours seront faits dans les services afin que ce montant soit réparti suivant les critères existants et déjà connus des agent.e.s.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE clôt la séance à 10h10.

La Secrétaire,

Virginia GARMAIRE

Le Secrétaire Adjoint

Hervé STRAGLIATI

Le Président,

Emmanuel GRÉGOIRE



Nous, agents du SFACT, réunis ce jeudi 7 novembre 2019 à l'initiative de la CGT.

avons discuté du peu de promotions de grades et ralentissement de l'avancement, notamment pour les personnes arrivées en détachement. Certaines personnes, qui sont là depuis des années, dont le travail donne toute satisfaction, ne sont pas promues.

Nous ne voulons pas perdre nos 8 jours de congés, ni travailler 1607 heures par an. Nous voulons préserver notre statut et notre garantie de l'emploi. C'est pourquoi nous sommes pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

C'est pour ces raisons que nous serons en grève le 5 décembre prochain.

Nous adressons les conclusions de notre discussion de ce jour à l'ensemble des agents de la DFA et à l'ensemble des organisations syndicales de la DFA.

Des agents du service SARA, réunis à l'initiative de la CGT, ont pris connaissance de cette position, et la soutiennent.